



Peut-on écrire ce genre d'email à son équipe

Par **electrode**, le 18/02/2018 à 11:02

Bonjour, jeudi soir, je me suis fait sortir de ma boîte. Mon équipe est surprise et je ne les ai pas revus depuis. Est-ce qu'il est légal de rédiger un email à toute mon équipe pour expliquer ce qui s'est passé ?

Dans la forme, il pourrait s'agir de quelque chose comme..

«

En substance, voici ce qui s'est passé :

- Jeudi à 10h30, Patrick me convoque et m'informe qu'il compte renouveler ma période d'essai.

- Je suis très surpris, puisqu'il m'avait dit au bout de mon 1er mois : « lorsque je me sépare de quelqu'un je le fais dans les 2 premiers mois, car après, trop d'affect en jeu avec l'équipe.. »

Pour moi, cet entretien était une simple formalité, de bonne pratique managériale, pour me valider mon contrat.

- J'avais eu des échos, les derniers jours, selon lesquels il n'était pas possible de renouveler une période d'essai le dernier jour de celle-ci. (après vérification le lendemain, ces informations se révéleront erronées). J'indique à Patrick ma réserve quand à mon approbation, et que je souhaiterais avoir un peu de temps pour me retourner. Nous quittons la salle, de toutes façons, il ne m'avait encore soumis aucun document pour me.

- Etc..

- Etc..

- Etc..

«

Par **morobar**, le 18/02/2018 à 11:10

Bonjour,

Le document en question ne doit pas contenir de propos injurieux ou calomnieux.

Comme tout document écrit.

C'est tout.

Votre conduite est particulièrement imprudente, car étant avisé d'une demande de renouvellement d'une période d'essai le dernier jour de celle-ci, vous ne pouvez qu'accepter ou refuser, mais pas atermoyer.

Par **electrode**, le **18/02/2018** à **11:20**

merci :-)

quelle imprudence ? étant donné que le contrat est déjà rompu.

et que je ne retournerai jamais travailler dans la structure ?

Par **davidoche**, le **18/02/2018** à **18:52**

Bonjour

Votre post est incompréhensif ,vous parlez dans le titre d'un mail envoyé dans votre sujet vous dite , je me suis fait sortir de ma boîte.

Bonne soirée

Par **electrode**, le **18/02/2018** à **19:27**

vous ne savez pas lire ?

mon post est tout à fait clair.

Par **Visiteur**, le **18/02/2018** à **20:37**

Bsr

Pas très clair quand on a lu ceci !

https://www.experatoo.com/prud-hommes/peut-ecrire-cesti-manager_156396_1.htm

https://www.experatoo.com/forum/message-membre.php?id_membre=124405

Par **morobar**, le **19/02/2018** à **09:59**

Bonjour,

[citation]quelle imprudence ? étant donné que le contrat est déjà rompu[/citation]

Contrairement aux compliments dont vous n'êtes pas avare, je sais lire.
Le renouvellement de la période d'essai est proposé le dernier jour de celle-ci.
A ce moment le contrat n'est pas rompu.
C'est maintenant que vous êtes imprudente si vous escomptiez rester au poste.
Soit vous acceptez le renouvellement, soit vous le refusez.
Mais il n'est pas possible de demander un délai de réflexion, que l'employeur ne peut pas vous accorder puisque la fin de la période d'essai signifie la validation du CDI.
SI vous n'escomptiez pas rester, autant refuser ce renouvellement.

Par **electrode**, le **19/02/2018** à **10:42**

mais je suis déjà sorti de la boîte !
donc il n'y a plus de problème d'imprudence !